

Objet : section escrime (classes de 3^o, 4^o, 5^o et 6^o)

Chers Parents,

Concilier la scolarité et une pratique sportive supplémentaire : tel est l'objectif de cette classe à horaires aménagés escrime proposée par notre Collège.

Cette classe à option escrime, menée en partenariat avec le Cercle d'Escrime de la Côte d'Opale, a pour but d'allier la filière éducative scolaire classique et une pratique sportive supplémentaire durant le temps scolaire.

Pour ce qui est de la conciliation entre ces heures de sport supplémentaire et les devoirs qu'ils ont à faire, les élèves vont devoir se responsabiliser : mieux s'organiser, mieux gérer leur dépense physique.

L'escrime est une activité originale complétant les sports de balles et de raquettes. Il entretient et développe sans brutalité tous les muscles du corps ainsi que l'appareil respiratoire. De plus, l'activité demande de la coordination. Cette section escrime s'adresse aux élèves de 3^o, 4^o, 5^o et 6^o de l'établissement.

Nous vous indiquons ci-après quelques renseignements utiles pour le bon fonctionnement de cette activité.

Horaires : le jeudi

Départ du Collège à 16h55 à pieds

Professeur d'EPS organisateur : Monsieur MONTAGNE

Accompagnateur : Monsieur Benoît (PB JEPS Escrime)

Lieu de l'activité : le Cercle d'Escrime de la Côte d'Opale – Rue de Wicardenne à Boulogne

Séances sous la responsabilité du Cercle d'Escrime de la Côte d'Opale

A 18 H 30 : Retour de la Rue de Wicardenne directement au domicile.

Calendrier : Jeudis 18/01 – 25/01 – 01/02 – 08/02 – 15/02 – 22/02 -15/03 – 22/03 – 29/03 –
05/04 – 12/04 – 19/04 – 17/05 – 24/05 – 31/05 – 07/06 – 14/06

Coût des séances : une participation de 55 € est demandée aux familles pour financer les frais d'encadrement, d'utilisation du matériel et la sécurité.

Charte : votre enfant devra respecter

- les consignes d'entraînements données par l'encadrement du Cercle d'Escrime de la Côte d'Opale
- le matériel.

En cas d'irrégularité d'entraînement non justifié, de mauvais comportement, du non respect du matériel, d'investissement scolaire insuffisant ou de comportement répréhensible au Cercle d'Escrime de la Côte d'Opale ou au Collège, votre enfant pourra être exclu de la section.

Animations : Elles seront proposées en temps voulu dans le cadre du Cercle d'Escrime de la Côte d'Opale et/ou de l'UNSS.

Pièce à fournir : Talon-réponse joint

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et souhaitons aux enfants une excellente année sportive.

Le Cercle d'Escrime de la Côte d'Opale

Le Directeur du Collège,
L. BRUNELLE



Collège Haffreingue

Escrime

TALON-REPONSE

à rendre au Collège avant le mardi 9 janvier 2018
dans une enveloppe portant le prénom, le nom et la classe de votre enfant
et la mention «escrime »

Madame, Monsieur, parent(s) de

Nom Prénom.....

Classe : né(e) le

- Ont pris connaissance de la circulaire du 22 décembre 2017 relative à la section escrime
- Autorise(nt) leur enfant à pratiquer l'escrime
- Autorise(nt) leur enfant à quitter le Cercle d'Escrime de la Côte d'Opale le jeudi à 18 h 30 pour se rendre directement dans la famille
- Autorise(nt) le Président du Cercle d'Escrime de la Côte d'Opale ou son représentant, le professeur accompagnateur à prendre, en cas d'urgence, à faire pratiquer une intervention médicale ou chirurgicale en cas de nécessité **
- Autorise(nt) * – n'autorise(nt) pas * le Cercle d'Escrime de la Côte d'Opale et/ou ses représentants officiels à utiliser l'image de leur enfant pour diverses manifestations (animations, films, diffusion internet...)

Fait àle
Signature des Parents,
précédée de la mention « lu et approuvé »

Cocher les cases

* Barrer la mention inutile

** Rayer en cas de refus